

SSCT : Formation renouvellement des élus du CSE +300

Actualiser les connaissances des élus du CSE et renforcer leur maîtrise des missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail afin d'exercer pleinement leurs prérogatives, d'intégrer les évolutions réglementaires récentes et de contribuer efficacement à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Personnes concernées

Elus du CSE Titulaire ou suppléant en renouvellement de mandat des entreprises de +300 salariés.

Pré-requis

Être membre réélus au CSE

Avoir suivi la formation initiale SSCT de 5 jours (ou équivalent agréé)

Maîtrise de l'expression et compréhension du français (écrit & oral)

Pour le distanciel : savoir utiliser un ordinateur et naviguer sur internet

Durée

5 jours, 35h

Moyens et méthodes pédagogiques, d'encadrement

Moyens pédagogiques :

Salles de formation équipées d'un écran interactif, supports pédagogiques numériques et papier, plateforme numérique de formation, postes informatiques avec accès internet, outils bureautiques et collaboratifs, documentation pédagogique, études de cas, mises en situation professionnelles et matériel d'enregistrement pour l'analyse des pratiques pédagogiques.

Méthodes pédagogiques :

Méthode active et participative : alternance d'apports théoriques (40 %) et de mises en pratique (60 %)

Études de cas réels sectoriels

Vidéos pédagogiques INRS et OPPBTP

Documents de référence remis : DUERP type, modèle d'arbre des causes, grille d'inspection, fiches juridiques

Salle équipée : vidéoprojecteur, paperboard, connexion Wi-Fi

Support stagiaire : livret pédagogique de 80 pages remis le premier jour

Encadrement :

Formateur titulaire d'une expertise reconnue en prévention des risques professionnels, avec un parcours combinant formation initiale juridique ou ergonomique et expérience opérationnelle terrain de minimum 5 ans.

Responsable pédagogique : Thierry DUTRON

Objectif de la formation

- Réaliser un bilan critique du mandat écoulé
- Actualiser leurs connaissances juridiques et réglementaires
- Maîtriser les obligations spécifiques des entreprises de plus de 300 salariés
- Exercer pleinement leurs attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Conduire efficacement les enquêtes, inspections et procédures d'alerte
- Développer une démarche autonome et opérationnelle pour le nouveau mandat

Contenu de la formation

Jour 1 : Actualisation juridique et retour d'expérience du mandat

> Bilan du mandat et évolutions du cadre réglementaire

Retour d'expérience du mandat écoulé

Évolutions législatives et jurisprudentielles récentes

Actualisation des missions et attributions du CSE

Évolutions des droits et obligations des élus

> Mise en place du nouveau mandat

Constitution du bureau

Révision du règlement intérieur

Organisation du calendrier annuel

> Gestion avancée : budget, BDESE, consultations récurrentes et expertise

CSSCT : renouvellement et organisation

Budget du CSE : gestion avancée et contrôle

BDESE renforcé +300 et consultations récurrentes

Recours à l'expertise

Jour 2 : Fonctionnement avancé du CSE et commissions obligatoires

> Réunions du CSE

Préparation et conduite des réunions

Élaboration de l'ordre du jour

Rédaction des procès-verbaux

Réunions mensuelles obligatoires

> Commissions obligatoires dans les entreprises de +300 salariés

Commission Formation

Commission Égalité Professionnelle

Commission Logement

Commission des Marchés

Commission Économique

Commission Environnement

> Protection des élus et représentants du personnel

Statut protecteur

Procédure de licenciement

Recours et contentieux

> Harcèlement et discriminations

Harcèlement moral et sexuel

Rôle du référent harcèlement
Enquêtes internes

> **Assistance des salariés**

Entretiens disciplinaires
Ruptures conventionnelles
Gestion des conflits collectifs

Jour 3 : Prévention des risques et actualisation SSCT

> **Bilan des actions de prévention du mandat précédent**

Analyse de la sinistralité
Bilan DUERP
Bilan CSSCT

> **Actualisation réglementaire SSCT**

Loi Santé au Travail
Télétravail et nouveaux risques
Passeport prévention
Risques émergents

> **Organisation de la CSSCT**

Répartition des missions
Relations avec les acteurs de prévention

> **Méthode d'évaluation des risques avancée, RPS et pénibilité**

Évaluation des risques professionnels : ITAMI, cotation et priorisation
Risques psychosociaux et QVCT
Compte professionnel de prévention (C2P) et TMS

Jour 4 : DUERP, enquêtes AT et droits d'alerte

> **DUERP et programme de prévention**

Audit du document unique
Mise à jour des unités de travail
Élaboration du programme annuel de prévention
Rapport annuel SSCT

> **Enquêtes accidents du travail**

Méthode de l'arbre des causes
Analyse des causes multiples
Élaboration et suivi des plans d'actions

> **Droits d'alerte**

Danger grave et imminent
Atteinte aux droits des personnes
Droit d'alerte économique

> **Inspections SSCT**

Préparation et réalisation
Techniques d'observation
Rédaction des rapports

> **Contrôle documentaire**

Registre de sécurité
EPI
Plans de prévention

Fiches de données de sécurité
Veille réglementaire

Jour 5 : Ateliers de mise en pratique intégrée

> Atelier 1 : Audit DUERP

Analyse d'un DUERP
Identification des écarts
Révision du programme de prévention

> Atelier 2 : Simulation CSSCT

Réunion CSSCT complète
Analyse d'un accident grave
Droit d'alerte en séance

> Atelier 3 : Consultation Politique Sociale

Analyse de la BDESE
Préparation des questions
Rédaction d'un avis motivé

> Atelier 4 : Plan d'action du nouveau mandat

Définition des priorités
Construction d'un plan opérationnel

Accessibilité

Formation accessible à tous en prenant en compte les besoins spécifiques de chacun. Notre engagement envers l'inclusivité se traduit par diverses mesures pour garantir que chaque personne puisse bénéficier pleinement de cette formation. Pour plus d'informations veuillez contacter notre référent Handicap Monsieur Thierry DUTRON par téléphone au 06 28 47 00 84 ou par mail à thierry.d@lesclesdelaformation.com

Obligations légales

Formation réalisée dans le respect du Code du travail et des exigences de la certification Qualiopi. Les apprenants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les obligations d'assiduité de la formation.

Modalités de suivi et de validation

Suivi :

Feuilles d'émargement par demi-journée, suivi de l'assiduité, évaluations régulières des acquis, mises en situation pédagogiques, points d'étape avec le formateur et traçabilité du parcours dans les outils de suivi pédagogique.

Évaluation :

Évaluation diagnostique en début de formation : questionnaire de positionnement (15 questions, 30 minutes)

Évaluation formative : exercices pratiques quotidiens, mises en situation

Évaluation sommative en fin de formation : QCM de 40 questions (note minimale de 60 % pour validation des acquis) + cas pratique d'analyse d'accident

Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction stagiaire en fin de session

Évaluation à froid : questionnaire à 3 mois pour mesurer le transfert des acquis en situation de mandat (indicateur 31 du RNQ)



FRANCE ORIENTATION CONSEIL

214 Avenue Calendal

13600 LA CIOTAT

☎ **0442012120**

✉ **direction@lesclesdelaformation.com**

Validation :

Attestation de fin de formation, certificat de réalisation